

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 26 AOUT 2024**

## **PRESENTATION DE LA REUNION**

Approbation du CR du dernier conseil : Unanimité

Heure d'ouverture de séance : 19h10

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Bouchu

Quorum atteint

Fermeture séance : 21h30

NOMS+PRENOMS	FONCTIONS	REP. CONV	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR
Vigneux Charlotte	Maire	X	X		
Daniaud Bernard	1 <sup>er</sup> Adjoint	X	X		
Retailleau Lison	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X	X		Partiel :Charlotte VIGNEUX
Chaussadas Claude	Délégué Urba	X	X		
Faucheron Noël	Délégué Env		X		
Breton Yannick	Conseiller			X	
Le Gall Claire	Conseiller		X		
Kerbrat Guillaume	Conseiller			X	
Lièvre Alexandre	Conseiller	X	X		
Mauny Cécile	Conseiller	X	X		
Maité Bouchu	Conseiller	X	X		
Antoine Bouchu	Conseiller	X	X		
Fabrice Ordronneau	Conseiller			X	

### L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Présentation candidature acquisition lotissement « Le Moulin »
- 2- Création voirie « Les Pâturelles »
- 3- DM Cotisations Sociales
- 4- CDD AT
- 5- Subventions
- 6- Gratuité location Monsieur Couton

### Questions diverses :

- Contrat de travail AT pour les services techniques (Charlotte VIGNEUX)
- Bilan financier fête du 29 juin (Bernard Daniaud)
- Départ d'un agent technique (Charlotte VIGNEUX)
- Location du matériel du square (Bernard DANIAUD)
- Location bâches de la commune (Bernard DANIAUD)
- Aide sur les évènements de la commune (Lison Retailleau)

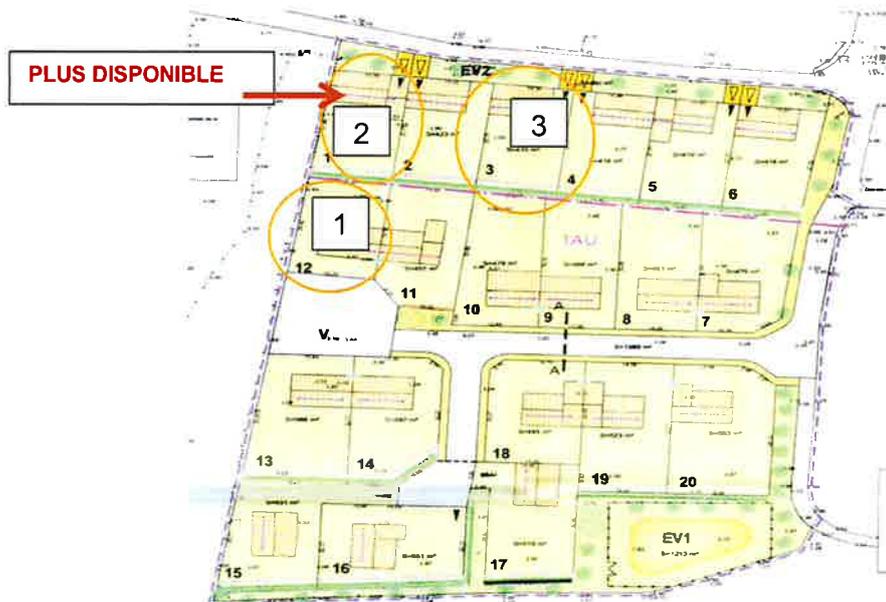
**2024 -08-1 ■ PRESENTATION CANDIDATURE-ACQUISITION PARCELLE  
LOTISSEMENT LE MOULIN**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Madame Le Maire présente une nouvelle candidature à l'acquisition d'une parcelle pour le lotissement Le Moulin au Conseil Municipal.

Il s'agit d'un couple avec 3 enfants (10, 5 et 2 ans)

CANDIDAT	AUVINET Tristan	FAVREAU Amandine	PRIX DE VENTE TTC
PROFESSION	Commercial chez BEEHOME	Agent Administratif	
Hébergement	Appt LUCON		
Objectif achat	1 <sup>ère</sup> acquisition pour leur famille		
Choix parcelle par préférence	Lot 12	19 502 €	21 996.24 €
	Lot 1	Déjà vendu	PLUS DISPONIBLE
	Lot 3	20 090 €	24 072.74 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité POUR l'accord de la candidature de Monsieur Auvinet et Madame Favreau pour le lot 12

## **2024 -08-2 ■ CREATION VOIRIE LES PATURELLES**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Madame le Maire récolte les différentes propositions du conseil :

NOMS	PROPOSITIONS :Impasse
Marie Thérèse Bouchu	De la buchette
Noel Faucheron	Du pont / de la Voute
Charlotte Vigneux	Des Cabaniers
Claire Le Gall	Du marais / du canal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la proposition suivante :

Par ..... 10..... voix POUR Impasse des cabaniers

## **2024 -08-3 ■ DM Cotisations sociales**

Il s'agit d'une DM concernant les cotisations sociales CNRACL, IRCANTEC, RAFF.

La Commune de Puyravault mandatait les cotisations sociales au trimestre alors que le Centre De Gestion prépare les éléments de paie au mois.  
Pour l'année 2023, le reliquat annuel n'a donc pas été appliqué.

Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un reliquat de 48 524.87 euros de cotisations sociales à régler (2023 et 3 mois de 2024).  
Depuis le mois d'avril (depuis l'alerte), la nouvelle secrétaire générale a établi un paiement mensuel des cotisations afin de remettre l'organisation dans un système cohérent et en phase avec le Centre De Gestion.

D'autre part, une relance en date du 15 avril 2024 a été faite concernant le non-paiement de la totalité des cotisations sociales d'une employée maintenant mutée de la collectivité pour un travail effectué de 1996 à 1999.  
La somme à régler s'élève à 6 924.59 euros.

Ces deux sommes sont à inscrire dans la DM n°1 de la façon suivante :

REPARTITION DM N°1

MOTIFS	ORGANISME	MONTANT	IMPUTATION	OBSERVATIONS
COUSSEAU CLAUDE	CNRACL	6 924,59	6411	employée de 1996 à 1998 - relance du dossier 2021-2022-2023
RELICUAT 2023	CNRACL	41 608,43	641	41 608,43-27 000 (PREVU AU BUDGET 2023) : ERREUR DE 14 608,43 sur le budget 2023, le reste concerne la confusion mensuelle et trimestrielle
RELICUAT 2023	RAFTP	2 371,26	6411	
RELICUAT 2023	RCANTEC	4 545,18	6413	
<b>total DM</b>		<b>55 449,46</b>		

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
012			
6490	55 449,46		
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
013	-55 449,46		
<b>total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
231	-55 449,46	021	55 449,46
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
<b>Total</b>	<b>-55 449,46</b>	<b>Total</b>	<b>-55 449,46</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>-55 449,46</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>-55 449,46</b>

Madame Le Maire soumet au conseil municipal la proposition de décision modificative inscrite comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par ..... 10..... voix pour

..... voix contre

..... abstention

## 2024 -08-4 ■ Contrat de travail AT

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2024-2025, Madame le Maire expose le besoin de la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique (ATSEM) à hauteur de 21 heures hebdomadaire sous forme de CDD de 1 an organisé comme suit :

SEMAINE SCOLAIRE					
	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heures	Patricia	Patricia	Patricia	Patricia	Patricia
6h50-6h55					
6h55-7h					
7h-7h30					
7h30-8h50					
8h50-9h	ATSEM	ATSEM		ATSEM	ATSEM
9h-9h30					
9h30-10h30					
10h30-11h30					
11h30-12h					
12h-13h30	service	service	TABLE	service	service
13h30-14h30			ménage		
14h30-15h30	Ménage garderie	Ménage salle prof + garderie		Ménage garderie	Ménage garderie
15h30-16h20					
16h20-16h30					
16h30-17h30					
17h30-18h					
18h-18h30					
18h30-20h					
Nbre heures	5,75	6,75	3	5,75	5,75

Les semaines scolaires seront travaillées selon le tableau et une réserve de 18h et 40 minutes sera dédiée au ménage de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE la création du poste d'adjoint technique tel que présenté ci-dessus.

2024 -08-5 ■ Subventions

Rapporteur : Lison Retailleau

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Dossiers complets

	MONTANT DEMANDE	POURQUOI	OBJECTIFS DE L'ASSO	OU ?	BILAN
Dossiers complets					
APEP	150€ et 600€	Fonctionnement et spectacle de Noël	Soutenir les projets éducatifs	Puyravault	Dépenses : 8676,12€ Recettes : 11279,56€
Le logis du marais	300 €	Achat pour les activités manuelles pour la fabrication d'objets vendus lors de leurs marchés	Améliorer le cadre de vie des résidents	Puyravault	Dépenses : 6004,36€ Recettes : 4410€
On est Cap	500 €	Location de barnams	Proposer des ateliers créatifs aux puyravaultais	Puyravault	Dépenses : 520€ Recettes : 830€
Société de chasse	750 €	- Achat d'un congélateur pour conserver les chevreuils et sangliers - Achat d'une armoire de rangement	Chasse au petit et grand gibier	Puyravault	Dépenses : 8816,18€ Recettes : 10496,95€
La Grelinette	290 €	Fonctionnement de l'asso	Activités autour d'un jardin partagé	Puyravault	Dépenses : 1425€ Recettes : 1425€
FSE collège les Coliberts	200 €	Fonctionnement de l'asso	Financer des activités pédagogiques pour les élèves	St Michel	Dépenses : Recettes : 6400,59€
SNSM (asso nationale)	100 €	Fonctionnement de l'asso	Secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer	Port Bourgenay	Dépenses : 74949,35€ Recettes : 59300€
ADMR	1617 €	Fonctionnement de l'asso	Bien vivre à domicile	Chailly les marais	
Don du sang		Fonctionnement de l'asso		Lupon	Dépenses : 4760,82€ Recettes : 4526€
UDAF	1 000 €	Fonctionnement de l'asso	Ecoute et accompagnement des familles	La Rsy	
Sapeurs pompiers humanitaires	0,05€/habitant soit 32,50€	Pour mettre à disposition des groupes électrogènes, tronçonneuses... lors de catastrophes	Apporter une aide d'urgence suite aux catastrophes naturelles	Villeneuve d'Ascq	
Banque Alimentaire	42 €	Fonctionnement de l'asso	Lutter contre la précarité alimentaire et le gaspillage	La RSY	
SOS femmes	1 000 €	Maintenir les dispositifs d'aide existants	Venir en aide aux femmes victimes de violence de couple	La RSY	
Solidarité paysans		Maintenir les 2 emplois de l'asso	Accompagner les agriculteurs dont l'outil de travail et l'emploi sont menacés par des difficultés économiques et sociales	La RSY	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote selon le pointage suivant :

## DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Dossiers complets / Ligne comptable : 3500 euros

	Accordée / Refusée	Montants / Raisons du refus	Vote Pour / Contre
Dossiers complets			
APEP	Accordée Unanimité	750 euros	6 POUR 4 CONTRE
Le logis du marais	Accordée Unanimité	300 euros	10 POUR
On est Cap	Accordée Unanimité	300 euros	10 POUR
Société de chasse	Accordée Unanimité	300 euros	10 POUR
La Grelinette	Accordée Unanimité	290 euros	10 POUR
FSE collège les Colliberts		Participation au transport chaque année	
SNSM (asso nationale)	Accordée Unanimité	100 euros	10 POUR
ADMR	Accordée Unanimité	1250 euros	10 POUR
Don du sang			
UDAF			
Sapeurs-pompiers humanitaires		Participation annuelle chaque année	
Banque Alimentaire			
SOS femmes			
Philharmonie	Accordée Unanimité	200 euros	10 POUR
Solidarité paysans			

## 2024 -08-6 ■ Location de salle – annulation de la facture 2-2023

### Rapporteur : Madame Le Maire

Suite à une erreur de montant sur le contrat de location de la salle polyvalente de la facture 2-2023 concernant une remise exceptionnelle accordée sans possibilité de justificatif comptable, Madame le Maire souhaite annuler le titre émis et propose la gratuité de cette location au conseil municipal.

Le montant annulé s'élève à 420 euros.

Il s'agissait d'une remise accordée pour appareil défectueux (cafetière) de 5 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par ..... 10..... voix pour

..... voix contre

..... abstention

### QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Bilan Financier de la fête du 29 juin 2024

## RECAPITULATIF DES COÛTS DE LA FÊTE DU 29 JUIN SUR FACTURES

Consultables sur papier

Entreprises	coût	OBS
HOUDAYS	2664	
VLOK	161,83	Groupe électrogène
GOBELETS	96,35	
EL CARRE	949,2	Banderoles
ACTILIUM	563,74	Sécurité
SMEELE	399,79	
COMITE PETOSSE	130	
EMMA LB	400	
NEW LOC	1036,8	
COOP	329,5	
BLANCHET	24,04	PAIN
COOP	27,32	
PRODUCTION 85	2952	
<b>TOTAL</b>	<b>9734,57</b>	

Le budget voté pour la fête était de 10 000 euros, il a été respecté.

2- **Départ de Madame Sandrine Cesbron**

Madame Sandrine Cesbron, agent technique à temps non complet (10 heures) a terminé son contrat de travail le 18 août 2024, elle a été recrutée à temps complet dans une autre collectivité.

3- **Organisation du temps de travail de l'agent : Jean-Claude Morelli**

Suite au départ de Madame Sandrine Cesbron, Monsieur Morelli, agent technique à temps non complet au périscolaire reprendra la partie technique du travail de l'agent partit.

Son temps de travail sera augmenté à hauteur de 35 heures hebdomadaire sans annualisation à compté du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Son emploi se positionne sur l'emploi permanent à temps complet vacant suite à un départ en retraite.

4- **Location du matériel du Square et des Tivolis de la commune :**

Après échange, le Conseil Municipal se prononcera par délibération dans un deuxième temps concernant la location du matériel du square et des Tivolis.

Celui-ci étant favorable à une location auprès des associations uniquement.

Une étude en commission se fera à la rentrée pour déterminer les tarifs et les modalités de cette location.

5- **Intervention de Lison Retailleau sur le fonctionnement et l'organisation des actions à mener en tant qu'élus sur la commune**

Lison Retailleau a fait un rappel des fonctions des élus et a demandé une meilleure implication dans les projets de la commune.

Une réunion d'équipe est programmée afin de faire le point sur certains malentendus

Approuvé le 27 Août 2024  
Chauvette Uguen,  
Maire,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept août à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice	: 13
	Présents	: 10
	Absents	: 3
	Pouvoir Partiel	: 1

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse Bouchu

### 2024 -08-6 ■ Location de salle, annulation facture 2-2023

#### Rapporteur : Madame Le Maire

Suite à une erreur de montant sur le contrat de location de la salle polyvalente de la facture 2-2023 concernant une remise exceptionnelle accordée sans possibilité de justificatif comptable, Madame le Maire souhaite annuler le titre émis et propose la gratuité de cette location au conseil municipal. Le montant annulé s'élève à 420 euros.

Il s'agissait d'une remise accordée pour appareil défectueux (cafetière) de 5 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par ..... 10..... voix pour

..... voix contre

..... abstention

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 5, Allée de l'île Gioriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 27 août 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept août à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice	: 13
	Présents	: 10
	Absents	: 3
	Pouvoir Partiel	: 1

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse Bouchu

### 2024-08-4 ■ Contrat de travail AT

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2024-2025, Madame le Maire expose le besoin de la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique (ATSEM) à hauteur de 21 heures hebdomadaire sous forme de CDD de 1 an organisé comme suit :

SEMAINE SCOLAIRE					
Heures	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6h50-6h55					
6h55-7h					
7h-7h30					
7h30-8h50					
8h50-9h					
9h-9h30					
9h30-10h30	ATSEM	ATSEM		ATSEM	ATSEM
10h30-11h30					
11h30-12h			TABLE		
12h-13h30	service	service	service	service	service
13h30-14h30			ménage		
14h30-15h30	Ménage garderie			Ménage garderie	Ménage garderie
15h30-16h20		Ménage salle prof + garderie			
16h20-16h30					
16h30-17h30					
17h30-18h					
18h-18h30					
18h30-20h					
Nbre heures	5,75	6,75	3	5,75	5,75

Les semaines scolaires seront travaillées selon le tableau et une réserve de 18h et 40 minutes sera dédiée au ménage de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE la création du poste d'adjoint technique tel que présenté ci-dessus.

Certifie exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 5, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'appelation [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 27/08/2024  
Le Maire  
Charlotte VIGNEUX



Page 1 sur 1

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept août à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice	: 13
	Présents	: 10
	Absents	: 3
	Pouvoir Partiel	: 1

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse Bouchu

### 2024-08-2: CREATION VOIRIE LES PATURELLES

**Rapporteur :** Madame Le Maire

Madame le Maire récolte les différentes propositions du conseil :

NOMS	PROPOSITIONS : Impasse
Marie Thérèse Bouchu	De la buchette
Noel Faucheron	Du pont / de la Voute
Charlotte Vigneux	Des Cabaniers
Claire Le Gall	Du marais / du canal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la proposition suivante :

Par ..... 10..... voix POUR Impasse des cabaniers

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gierette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 27 août 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept août à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>En exercice</b>	<b>: 13</b>
	<b>Présents</b>	<b>: 10</b>
	<b>Absents</b>	<b>: 3</b>
	<b>Pouvoir Partiel</b>	<b>: 1</b>

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse Bouchu

### 2024 -08-3 ■ DM Cotisations sociales

Il s'agit d'une DM concernant les cotisations sociales CNRACL, IRCANTEC, RAFFP.

La Commune de Puyravault mandatait les cotisations sociales au trimestre alors que le Centre De Gestion prépare les éléments de paie au mois.  
Pour l'année 2023, le reliquat annuel n'a donc pas été appliqué.

Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un reliquat de 48 524.87 euros de cotisations sociales à régler (2023 et 3 mois de 2024).  
Depuis le mois d'avril (depuis l'alerte), la nouvelle secrétaire générale a établi un paiement mensuel des cotisations afin de remettre l'organisation dans un système cohérent et en phase avec le Centre De Gestion.

D'autre part, une relance en date du 15 avril 2024 a été faite concernant le non-paiement de la totalité des cotisations sociales d'une employée maintenant mutée de la collectivité pour un travail effectué de 1996 à 1999.  
La somme à régler s'élève à 6 924.59 euros.

Ces deux sommes sont à inscrire dans la DM n°1 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le

SLO

REPARTITION DM N°1

ID : 085-218501856-20240828-DM1\_24-DE

MOTIFS	ORGANISME	MONTANT	IMPUTATION	OBSERVATIONS
COUSSEAU CLAUDINE	CNRACL	6 924,59	6413	employée de 1996 à 1999 - renvoi du dossier 2021-2022-2023
RELIQUAT 2023	CNRACL	-41 508,-3	6413	-41 508,-3-27 000 (PREVU AU BUDGET 2023) - ERREUR DE 14 508,-3 sur le budget 2023. le reste concerne la confusion mensuelle et trimestrielle
RELIQUAT 2023	RATFP	2 371,26	6411	
RELIQUAT 2023	IRC-ANTEC	4 545,18	6413	
<b>total DM</b>		<b>55 449,46</b>		

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
612			
6430	55 449,46		
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
623	-55 449,46		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
631	-55 449,46	621	55 449,46
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
<b>Total</b>	<b>-55 449,46</b>	<b>Total</b>	<b>55 449,46</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>-55 449,46</b>	<b>Total recettes</b>	<b>55 449,46</b>

Madame Le Maire soumet au conseil municipal la proposition de décision modificative inscrite comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Par ..... 10..... voix pour

..... voix contre

..... abstention

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 5, Allée de l'île Glorieuse 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 27 août 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept août à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice	: 13
	Présents	: 10
	Absents	: 3
	Pouvoir Partiel	: 1

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse Bouchu

### 2024 -08-1 ■ PRESENTATION CANDIDATURE-ACQUISITION PARCELLE LOTISSEMENT LE MOULIN

**Rapporteur : Madame Le Maire**

Madame Le Maire présente une nouvelle candidature à l'acquisition d'une parcelle pour le lotissement Le Moulin au Conseil Municipal.

Il s'agit d'un couple avec 3 enfants (10, 5 et 2 ans)

CANDIDAT	AUVINET Tristan	FAVREAU Amandine	PRIX DE VENTE TTC
PROFESSION	Commercial chez BEEHOME	Agent Administratif	
Hébergement	Appt LUCON		
Objectif achat	1 <sup>ère</sup> acquisition pour leur famille		
Choix parcelle par préférence	Lot 12	19 502 €	21 996.24 €
	Lot 1	Déjà vendu	PLUS DISPONIBLE
	Lot 3	20 090 €	24 072.74 €

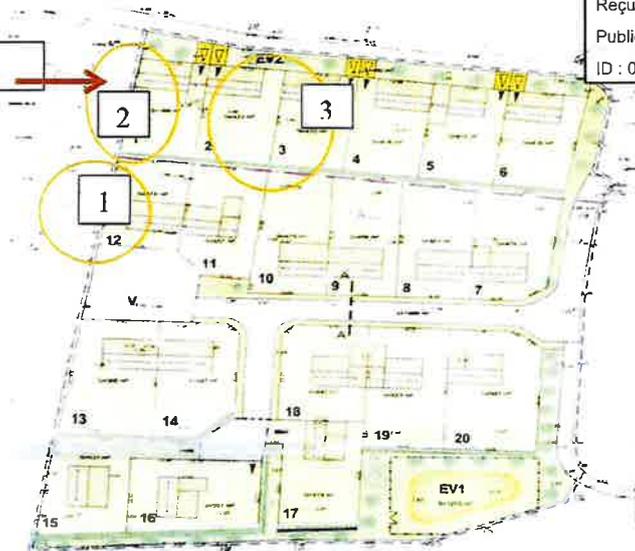
Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le

ID : 085-218501856-20240828-LOT12-DE

PLUS DISPONIBLE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité POUR l'accord de la candidature de Monsieur Auvinet et Madame Favreau pour le lot 12

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 27 août 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept août à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 août 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 10
	Absents	: 3
	Pouvoir Partiel	: 1

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse Bouchu

### 2024 -08-5 ■ Subventions

**Rapporteur :** Lison Retailleau

**Après présentation des dossiers de demande de subvention, le conseil municipal vote les attributions comme suit :**

## DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

### Dossiers complets / Ligne comptable : 3500 euros

	Accordée / Refusée	Montants / Raisons du refus	Vote Pour / Contre
Dossiers complets	Accordée		6 POUR
APEP	Unanimité	750 euros	4 CONTRE
Le logis du marais	Accordée		10 POUR
On est Cap	Unanimité	300 euros	10 POUR
Société de chasse	Accordée		10 POUR
La Grelinette	Unanimité	300 euros	10 POUR
FSE collège les Colliberts		Participation au transport chaque année	
SNSM (asso nationale)	Accordée		10 POUR
	Unanimité	100 euros	

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le

ID : 085-218501856-20240828-SUBV\_24\_25-DE

ADMR	Accordée Unanimité	1250 euros	
Don du sang			
UDAF			
Sapeurs-pompiers humanitaires		Participation annuelle chaque année	
Banque Alimentaire			
SOS femmes			
Philharmonie	Accordée Unanimité	200 euros	10 POUR
Solidarité paysans			

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 27 août 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX

